ARRÊTE

DE L'ADMINISTRATION

Du Département des Bouches-du-Rhône,

Du 6e. jour de la 3e. Décade du 1er. mois de l'an second de la République Française, une & indivisible,

SUR les observations d'un de ses Membres,

Ouï le Procureur-Général-Syndic en absence,

L'ADMINISTRATION du Département considérant que les malveillans n'ayant pu venir à bout de détruire l'unité & l'indivisibilité de la République par le fédéralisme, font tous leurs efforts pour animer les habitans du Département de Vaucluse contre ceux des Bouches-du-Rhône, en prônant sans cesse que ces derniers

voient de mauvais œil la création de leur Département, & qu'ils vont réclamer contre, pour le détruire; que malheureuſement ces diſcours, quelques abſurdes qu'ils ſoient, trouvent des proſélites, & pourraient rompre la bonne intelligence qui règne entre ces deux Départemens;

ARRÊTE de déclarer & déclare qu'en conformité du ſerment qu'elle a prêté d'obéir à tous les Décrets de la Convention Nationale, elle n'a point réclamé contre la création du Département de Vaucluſe; qu'au contraire elle a applaudi à ſon établiſſement; qu'elle jure à l'adminiſtration de ce Département union, paix & fraternité; que ceux qui font courir des bruits calomnieux ſur les ſentimens des habitans des Bouches-du-Rhône, ſont les vrais ennemis de la République, puiſqu'ils ſupoſent aux Républicains des vues qu'ils n'ont jamais eues.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ARRÉTE en outre, que le préſent ſera imprimé, publié & affiché dans l'étendue du Département, envoyé aux Diſtricts, Municipalités & Sociétés populaires de ſon reſſort, & à l'Adminiſtration du Département de Vaucluſe.

Fait à Marſeille, en Séance publique de l'Adminiſtration du Département des Bouches-du-Rhône, le ſixième jour de la troiſième décade du premier mois de l'an ſecond de la République Françaiſe.

Signés, GRANET aîné, Préſid. en abſ.
C. GUINOT, Secrétaire-général.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie Nationale d'AUGUSTÉ MOSSY, vis-à-vis la Pierre-qui-rage, l'an ſecond de la République Françaiſe, 1793.

f12a

Arrête en outre, que le présent sera imprimé, publié et affiché dans l'étendue du Département, envoyé aux Tribunaux, Municipalités et Sociétés populaires de son ressort, et à l'Administration du Département de Vaucluse.

Fait à Marseille, en séance publique de l'Administration du Département des Bouches-du-Rhône, le vingt-cinq jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la République Française.

Signé, CHAMPY, vice-Président, et GUINOT, Secrétaire-général.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie Patriotique de Mossy, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, l'an 2.e de la République.